

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 1^{er} octobre DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 14h15 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Christophe COPLO, Dominique LEGO,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°25/09/PV du 23 septembre 2025.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Eric HEBERT, Christophe THIESSÉ,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX.

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON.

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Dominique LEGO
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Manuela MAITREL, Sophie BOYER.

DATE DE SÉANCE

1^{er} octobre 2025

DATE DE CONVOCATION

25 septembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

3 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE

16

PRÉSENTS

5

PROCURATION(S)

0

VOTANTS

5

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 1

TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE POSTE À TEMPS NON COMPLET

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose au conseil d'administration :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, l'article L. 313-1, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Après l'avis du Comité Social Territorial, constatant un accroissement d'activité et afin de satisfaire une qualité de service public, le poste à temps non complet d'un agent de la filière Technique, du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux doit-être supprimé.

- **Suppression de poste :**

Date d'effet	Nouveau grade	Occupation du poste
01/10/2025	Adjoint technique	Temps non complet – 20h00 hebdomadaire

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil d'Administration :

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
 - **Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale
 - **Vu** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels
- **D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs, telle que définie ci-dessus.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** à l'unanimité la modification du tableau des effectifs, telle que définie ci-dessus.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES